

Service | Mis à jour le 27 décembre 2021

L'hébergement d'urgence des victimes de violences intrafamiliales

● **Disponible** | Le Tampon (974)

Service cumulable

Logement – Hébergement

Accompagnement, Aide matérielle

Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF), le Département apporte son concours financier à la mise à l'abri des victimes de violences conjugales et intrafamiliales

En présentiel

248 Rue Jules Bertaut
97430 Le Tampon

Publics

Profils

- Victime de violence conjugale et intrafamiliale avec ou sans enfant

Critères

- Personne, avec ou sans enfant, à la rue et sans solution d'hébergement.

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- En contactant un travailleur social des maisons départementales
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- En contactant un travailleur social des maisons départementales
- Téléphoner

Justificatifs

- Aucun

Connectez-vous

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), créé dans le cadre du Chantier National Prioritaire 2008-2011, est une plateforme de coordination de traitement de l'urgence en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers le logement. Il vise à assurer la mise à l'abri inconditionnelle des personnes victimes de violence, des ménages avec enfants. Il vise également à permettre un accompagnement des ménages vers une réinsertion durable par la coordination avec les travailleurs sociaux du Département. A ce jour, le Département co-finance avec l'Etat des dispositifs dédiés à l'accueil des femmes victimes de violence afin de garantir une mise à l'abri immédiate (dispositif pension –gîte- hôtel).

Qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF), le Département apporte son concours financier à la mise à l'abri des victimes de

violences conjugales et intrafamiliales en finançant : - Les courses de taxi, pour le transport des victimes vers leur lieu de mise à l'abri, mais aussi de l'hébergement en pensions gîtes hôtels (PGH), qui complète l'offre en CHAUSAUT. Pour qui ?

Les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, avec ou sans enfant, à la rue et sans solution d'hébergement.

Quelles sont les caractéristiques ?

Il s'agit d'une prise en charge en urgence pour les personnes avec ou sans enfants, en pensions/gîtes/hôtels et dans la limite de 5 nuitées Comment peut-on l'obtenir? Une personne/famille victime de violences conjugales ou intrafamiliales est à la rue, sans solution d'hébergement et de transport. Elle souhaite être hébergée dans une structure et bénéficier d'un accompagnement social. Deux possibilités :

- 1. en téléphonant au 115 : qui orientera la personne/famille vers une structure

et activera au besoin le taxi pour l'accompagner sur son lieu d'hébergement.

- 2. en contactant un travailleur social des maisons départementales, qui à partir de la demande et de l'évaluation des besoins va transmettre une demande d'hébergement au SIAO.

Le 115 (appel gratuit) continue d'apporter une réponse 24h sur 24 et à gérer plusieurs appels en simultané. Il doit pouvoir également faciliter des parcours d'insertion de la rue vers le logement pour les personnes en situation de détresse sociale. Depuis le 8 mars 2021, la gestion du 115 est confiée à un opérateur associatif : LAMP OI, qui est un groupement d'associations œuvrant dans le domaine de l'hébergement et de l'insertion des publics en difficulté. Cet opérateur, financé par l'Etat assure le développement d'un nouveau dispositif : le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), permettant, avec l'aide de travailleurs sociaux, la définition et l'appui à la mise en œuvre d'un projet adapté aux besoins de la personne et/ou de sa famille.